

la presse

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration ROGER LEMELIN président et éditeur

ROCH DESJARDINS vice-président JEAN SISTO directeur de l'information VINCENT PRINCE editorialiste en chef

L'école française à Montréal

Les statistiques que vient de publier la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) sur la composition de sa clientèle scolaire n'ont rien de très encourageant.

Si l'on fait exception des enfants de familles anglaises dont le nombre a légèrement augmenté dans les écoles catholiques françaises de la CECM, l'enseignement en français a plutôt régressé dans le milieu catholique montréalais depuis l'adoption, en 1969, de cette législation si controversée.

Quant au pourcentage des élèves francophones fréquentant l'école anglaise, il a continué d'augmenter légèrement depuis 1967, quoiqu'il n'ait pas dépassé le niveau atteint en 1961.

Faut-il, devant ces faits, crier à la catastrophe? Peut-être pas, d'autant plus que le titre de la loi 63 ne correspondait guère à son intention première.

Mais ces faits doivent au moins nous inciter à la réflexion.

Tout d'abord, on ne peut sûrement rester indifférent au phénomène de l'anglicisation toujours accrue des Néo-Québécois, que cette anglicisation soit due ou non au bill 63 lui-même.

A l'époque du bill 63, le premier ministre de l'époque avait dit qu'il ne voulait pas imposer l'école française aux nouveaux venus avant d'avoir essayé les moyens incitatifs.

Le temps serait-il venu de recourir à la coercition? Plusieurs le croient, surtout devant la chute du taux de la natalité en milieu canadiens-français.

M. Castonguay explique La Loi (65) de la protection de la jeunesse

Monsieur le rédacteur,

Quelque temps avant l'ajournement de la session, l'Assemblée nationale a été saisie du projet de loi 65, Loi de la protection de la jeunesse.

On reproche un manque de "consultation", une approche trop "juridique" et "punitive" et l'absence de reconnaissance de certains droits fondamentaux de l'enfant.

Il faut reconnaître qu'au cours des dernières années, la protection de la jeunesse a été l'un des secteurs les plus négligés de la réflexion sociale au Québec.

Je n'ai pas l'intention ici de défendre point par point le texte que nous avons soumis.

Une fois situé le problème dans son véritable contexte et tentant de ne

grants ne jouissent pas de tous les droits des citoyens. De plus, si c'est la minorité qu'il faut généralement protéger, c'est l'inverse qui se produit au Québec.

Evidemment, l'on rétorque à cela que si l'on rend l'école française obligatoire pour les enfants des immigrants non-anglophones, le Québec verra son taux d'immigration diminuer.

Il s'agirait de respecter les droits acquis de ceux qui sont déjà au pays. Pour le reste, nos bureaux d'immigration dans les divers pays du monde n'auraient qu'à avertir ceux qui, à l'avenir, voudront s'installer au Canada.

Pour ce qui est de la fréquentation des écoles anglaises par les francophones, il convient aussi de s'interroger même si la situation est loin d'être alarmante au même degré.

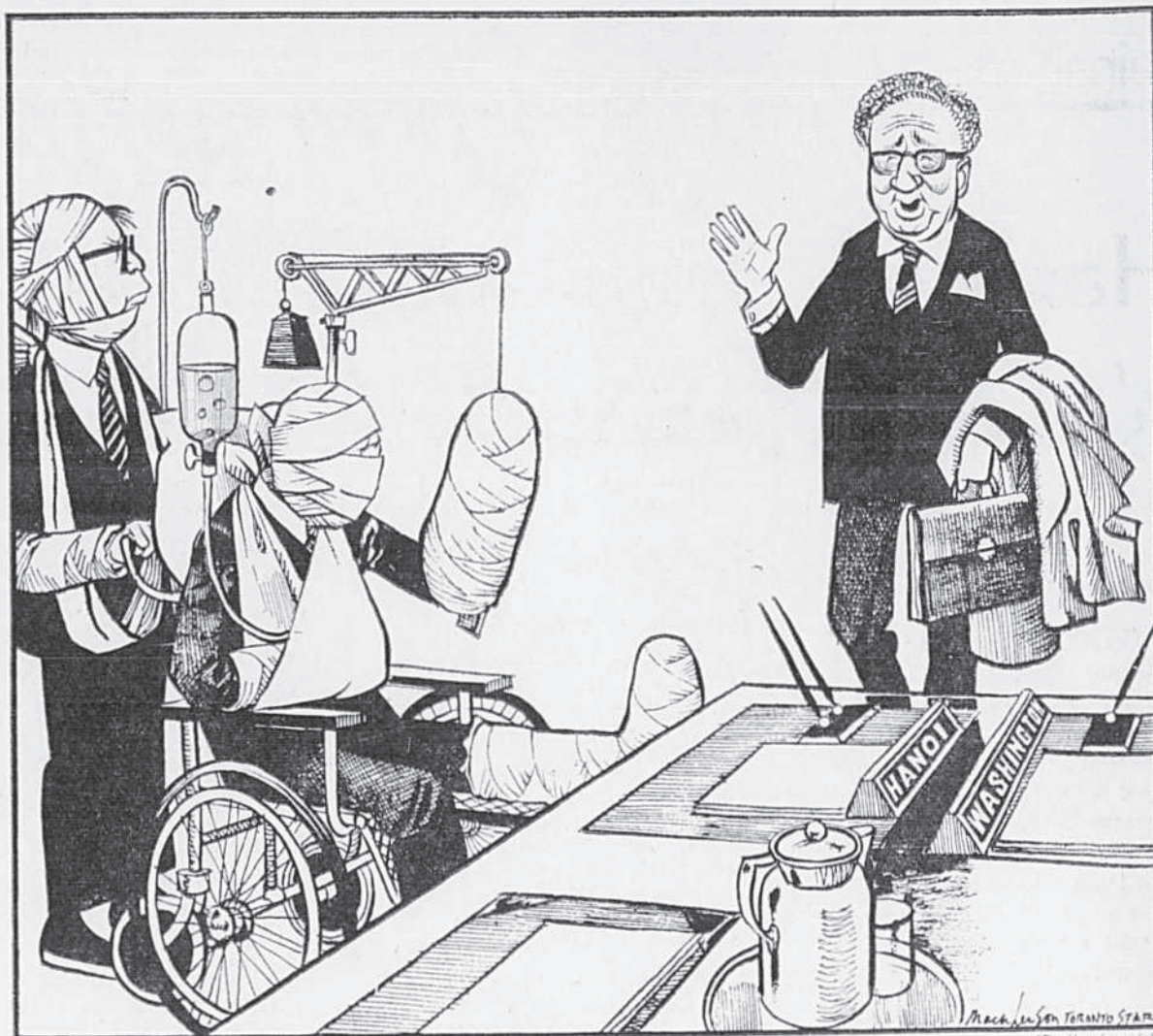
A notre avis, sauf un certain nombre d'exceptions, les parents francophones qui envoient leurs enfants à l'école anglaise ne le font pas dans un but d'anglicisation.

La proportion de ces "transfuges" diminuerait sûrement si l'on améliorerait de façon substantielle l'enseignement de l'anglais dans nos écoles françaises.

D'autres aussi se plaignent de la qualité du français qui règne dans nos écoles. Il s'agirait pour eux d'un motif sérieux d'aliénation.

Le plus urgent serait donc de combler ces lacunes. Tant qu'on ne l'aura pas fait, il serait prématuré de songer à enlever aux francophones le libre choix de leur école.

Vincent PRINCE



— Je vous en prie, restez assis.

Depuis quand, M. Dupuis?

"Oui, cinq ans après avoir quitté les rangs du parti libéral, soit en 1970, j'ai accepté de signer ma demande d'admission dans les rangs du Crédit social provincial, connu sous le nom de Ralliement Créditiste du Québec."

C'est M. Yvon Dupuis qui parle. Il est candidat à la direction du Ralliement créditiste.

Mais, cher Monsieur, n'avez-vous pas naguère combattu méchamment les créditistes? Au cours de la campagne de 1963, n'avez-vous pas été chargé, par le parti libéral fédéral, de donner partout la réplique aux candidats de M. Caouette?

Il faut entendre les explications de M. Dupuis. Elles sont intéressantes.

Quant à la création d'un véritable tribunal de la famille, j'y suis le premier favorable. Mais la création d'un tel tribunal ne semble pouvoir être faite sans un amendement constitutionnel.

pas le fausser par les craintes — bien compréhensibles — de certains fonctionnaires qui n'apprécient pas un transfert de ministère, je suis bien prêt, avec mon collègue de la Justice, à envisager des améliorations sur les points soulevés par les critiques et dont je me permets de fournir une liste non limitative:

- a) Un mineur devrait-il avoir le droit d'attirer l'attention du service sur une situation qui met en danger la sécurité ou la santé d'un autre enfant, ou telle responsabilité ne devrait-elle appartenir qu'aux majeurs? b) Les auditions devant la Cour devraient-elles être à huis clos? c) L'expertise psychosociale devrait-elle être communiquée à l'avocat de l'enfant? d) Devrait-on nommer un avocat d'office à chaque enfant? e) Devrait-on modifier le système de nomination des juges ou leur mode de formation? f) Devrait-on instituer un droit d'appel des décisions du directeur ou de la Cour? g) Faudrait-il maintenir les foyers nourriciers? h) Faudrait-il instituer une distinction entre les mineurs de plus et de moins de 15 ans? Sur ces questions et quelques autres, les avis sont partagés.

4. La consultation Le projet de loi n'a pas été rédigé en vase clos. Plusieurs experts du milieu ont été consultés.

Nous proposons un texte. Nous sommes d'accord pour le discuter. Les représentants des groupes organisés et chacun des membres de la communauté peuvent se présenter devant la Commission parlementaire.

L'intérêt déjà manifesté autour du projet nous réjouit et nous permet de croire à des améliorations valables. La protection de la jeunesse doit être une des préoccupations sociales majeures de notre temps et le gouvernement actuel a pour seul but l'adoption de la meilleure loi possible, à l'avantage des jeunes.

Claude CASTONGUAY ministre.

même de Réal Caouette, qui aurait naguère flirté avec les libéraux, à ce qu'il paraît...

Donc, dit Yvon Dupuis, je ne suis pas "pire". Mais est-il "mieux" que tous ces messieurs, dont il parle d'ailleurs comme d'hommes "sérieux" ayant su opérer "en quelques minutes" des retournements incroyables?

Il était peut-être nécessaire que d'entrée de jeu le candidat s'explique sur ses antécédents. Il parlait à Saint-Jean, où il est connu.

Mais M. Dupuis aurait tort d'insister trop longtemps sur les aptitudes des politiciens à changer de couleur au gré des saisons. Notre population comprend sans peine qu'un vendeur d'autos change de marque et même qu'il fasse le commerce de plusieurs marques.

Voilà pour le dossier politique personnel de l'individu. Quant à ses idées, elles me semblent assez bien résumées dans une phrase prise dans le discours de dimanche. Voici cette phrase:

"Hélas! gémit Yvon Dupuis, l'autorité n'existe plus, la discipline est disparue, la fierté et la morale sont en baisse (en perte) de vitesse." Des phrases

de ce genre trouvent un écho dans cette partie de la population qu'éprouvent les mutations trop brusques du Québec, du Canada, du monde.

Il faut bien se rendre compte qu'une couche importante de la population n'est pas et ne se veut pas à la remorque des novateurs de tout acabit qui font la pluie et le beau temps dans la plupart des secteurs, qu'il s'agisse d'éducation, de philosophie sociale et même de justice.

Immobilisé à Ottawa, M. Wagner ne sera pas ce champion de la loi et de l'ordre ("law and order") que certains ont appelé de tous leurs vœux. M. Dupuis sera peut-être son suppléant. Peut-être aussi éprouvera-t-il les mêmes déceptions... La course au leadership n'est pas terminée, et ce n'est pas parce qu'il a mis dans son discours de Saint-Jean une phrase du major Douglas datant de 1934 qu'il aura convaincu les vieux militants qu'Yvon Dupuis est créditiste de naissance.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Allons donc, Monsieur Carrière

En lisant l'entrevue que Jean Carrière (prix Goncourt) a accordée à LA PRESSE (4 janvier 1973), je me suis dit: voilà un autre maudit Français qui vient à Montréal pour nous impressionner et nous scandaliser avec son beau vocabulaire.

J'ouvrais, ici, une parenthèse pour signaler que je n'ai rien, mais absolument rien contre les Français en général. Comme dans tous les groupes ethniques, il y en a qui sont sympathiques, d'autres qui ne le sont pas.

J'en ai soupé aussi, de ces anarchistes parade, genre Carrière ou Léo Ferré, qui viennent nous dire que le système est pourri, mais qui, par contre, profitent de ce même système pour éditer des livres et des disques.

Monsieur Carrière, dans cette même entrevue, affirme que beaucoup de gens l'ont toujours pris pour un raté. Permettez-moi, monsieur, de vous dire que cette fois, vous avez raté une belle occasion de vous taire. Je dis, de vous taire, car en somme, vous n'avez rien de constructif à dire.

Monsieur Carrière, vous ne faites pas très sérieux. Et si, par hasard vous vouliez jouer franc jeu, vous remettez le défi Selon Goncourt. Je vous en lance le défi. Selon vos critères et d'après votre philosophie, le geste ne devrait pas être trop difficile.

François PELLERIN Montreal.

Pour la peine de mort... télévisée

Où, c'est vrai, il faut rétablir la peine de mort. Il faut empêcher ces tueurs de recommencer, comme vous le dites si bien. Même si les statistiques disent le contraire, c'est si facile de trafiquer des statistiques, ces tueurs tuent encore.

Pour dissuader les tueurs en puissance il faudrait obliger les prisonniers des centres de détention à regarder l'exécution, c'est chez les détenus que se recrutent le plus de tueurs. Puis il faudrait téléviser les exécutions pour bien montrer aux gens ce que ça donne de tuer...

Non ce n'est pas sadique que de montrer la vérité, et puis on voit tant de meurtres, d'assassinats, même des vrais à la télé, que ça n'ébranlerait personne... Et puis avec la cote d'écoute que ces émissions auraient il y aurait aussi une bonne cote de commanditaires, les cordes de nylon, par exemple... Pour pousser l'absurde jusqu'au bout...

Marc BARRIERE, étudiant.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et de ses services de la Presse Associée et de Reporter.

TÉLÉPHONISTE (pour tous les services) ... 874-7272 REDACTION ... 874-7061 PUBLICITÉ ... 874-7306 ANNONCES CLASSÉES ... 874-7111 LIVRAISON À DOMICILE ... 874-6811